REJOINDRE LA FNPS



FORMULAIRE D'ADHÉSION POUR LES PUBLICATIONS EN LIGNE

Pièces à joindre impérativement à votre dossier d'adhésion :

- Les présentes fiches :
 - Sur la société éditrice (page 2)
 - Sur la publication en ligne (page 4)
- Une présentation de votre site Internet
- Une copie des statuts de votre société
- La copie du dernier certificat d'inscription à la CPPAP

FORMULAIRE D'ADHÉSION SOCIÉTÉ ÉDITRICE



Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de la Fédération. En application des articles 16 et suivants du Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Aurélie PETIT (apetit@fnps.fr).

COORDONNÉES	
Nom de la société éditrice :	
 Forme juridique : ☐ Association ☐ Coopérative ☐ Fondation ☐ Mutuelle ☐ Organisation professionnelle ☐ Syndicat de salariés ☐ SA / SAS / SNC ☐ SARL / EUF 	· ·
Objet social sur vos statuts :	
• SIRET:	
Code APE (ou NAF):	
Adresse postale complète :	
Numéro de téléphone du standard :	
Prénom et NOM du représentant légal (ou gérant) :	
Directeur délégué :	

FORMULAIRE D'ADHÉSION SOCIÉTÉ ÉDITRICE



			S SO	IFC
 -	1 - A \ V			

CA Total (Presse + Hors Presse): % CA Presse: Dont % Presse papier: Dont % Presse en ligne:

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DU CHIFFRE D'AFFAIRES HT DE LA SOCIÉTÉ

- % CA Activité hors presse :
 - Dont % Édition de livres :
 - Dont % Hors-médias :
 - Dont % Imprimerie :
 - Dont % Autre (précisez):

CONFIDENTIEL

PUBLICATION



Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de la Fédération. En application des articles 16 et suivants du Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Aurélie PETIT (apetit@fnps.fr).

URL de la publication :

 Codes d'accès (informations non diffusées, nécessaires à l'examen de votre publication) : IDENTIFIANT : MOT DE PASSE :				
	□ SPEL tout en ligne / pure player			
- La publication est un .	3 FEE tout en lighe / pure player	3 FEE lie a une revue papiei		
COORDONNÉES				
 Numéro de téléphone du Adresse email générique Adresse postale complèt 	u standard : : e (si différente de la société d'édition) :			
CONTACTS				
Téléphone : Personne chargée des re	: Adresse email : lations avec la FNPS (si différente du Direc	teur de publication) :		
Téléphone :	Adresse email :			
·	Adresse email :			
	Adresse email :			
Téléphone :	Adresse email :if et financier :			
	Adresse email :			



INFORMATIONS GÉNÉRALES					
Domaines d'information couverts par la publication :					
Principales rubriques :					
Profil du lectorat :					
Fréquence de mise à jour des informations :					
Année de création du site :					
Numéro de CPPAP :					
• Choix du Syndicat (dans votre intérêt, la FNPS se réserve le droit de vous rattacher à un autre syndicat) :					
Presse agricole, rurale et cynégétique – SNPAR					
☐ Presse culturelle et scientifique – SPCS					
Presse économique, juridique et politique – SPEJP					
Presse médicale et des professions de santé – SPEPS					
Presse technique et professionnelle (industrie, commerces et services) – SPPRO					
☐ Presse sociale – <i>SPS</i>					
Presse grand public d'informations spécialisées – SPMS					
DIFFUSION					
 Nombre de visiteurs uniques par mois : Nombre de pages vues par mois : Nombre d'abonnés numériques : 					
■ Contrôlé par l'ACPM ? □ Oui □ Non					
Si oui, année du dernier contrôle :					
■ Presse Payante : ☐ Grand Public ☐ Technique et Professionnelle					
■ Type d'accès aux contenus en ligne ? □ 100 % gratuit □ Mixte □ 100 % payant					

Tarifs:



AFFAIRES COMMERCI	ALES				
☐ Interne ■ Nom de la régie :	ttes commerciales so Régie intégrée	nt-elles gérées ? □ Régie extérieure	☐ Autre, précisez :☐ Interne et régie inte	égrée	□ Non
CHIFFRES D'AFFAIRES	DE LA PUBLICATIO	N INFORMATIO	ONS STRICTEMENT CO	NFIDENT	IELLES
CA annuel diffusionCA annuel affaires ofCA annuel annonce	n (abonnements et ac commerciales (€ HT) : es judiciaires et légale	hats à l'acte) (€ HT) : : es (€ HT) :			
ENGAGEMENTS					
 d'information Spéc Déclare avoir pris d'information Spéc Donnera accès libre Afin de mieux défe enquêtes émanant 	ion de cette publicati ialisée correspondan connaissance des rè ialisée et s'engage à l e au site internet, ains endre les intérêts co t du syndicat ou de	on à l'un des syndicat t au secteur de presse gles professionnelles es respecter (voir page si qu'aux publications d mmuns, s'engage à ré e la FNPS telle que l'	s de la Fédération Nati spécialisée dont elle re de la Fédération Natio suivante),	elève, onale de s d'inforn NPS s'eng	la Presse mation ou gageant à
Eait à	le.	Signa	turo :		



RÈGLES PROFESSIONNELLES ADOPTÉES PAR LA FNPS

Pluraliste et diversifiée, la Presse Spécialisée est une presse d'information et de formation permanente du citoyen. Elle répond aux besoins du lecteur dans son rôle de personne au travail, de personne culturelle et de personne sociale. Ce rôle, primordial dans notre société, implique des devoirs pour les publications concernées. C'est pourquoi, respectant les dispositions légales et réglementaires, conscientes de leur responsabilité, elles sont convenues, dans le cadre des syndicats qui les regroupent, de souscrire aux règles suivantes :

- L'éditeur maintiendra l'indépendance de la rédaction de sa publication à l'égard de tout groupe de pression (annonceurs, publicitaires, pouvoirs publics, etc...)
- L'éditeur évitera toute équivoque entre les articles rédactionnels et la publicité. Il refusera de publier un article en fonction de considérations publicitaires ou financières. Il n'acceptera aucune publicité imitant le contenu rédactionnel et la présentation de la publication sans que ce texte soit spécifiquement identifié comme un message payé par un annonceur.
- L'éditeur devra publier et être en mesure de justifier le tirage et la diffusion moyenne annuelle de sa publication, dès lors que son chiffre d'affaires publicité dépasse 50 % du chiffre d'affaires total de sa publication.
- L'éditeur s'abstiendra de pratiquer des méthodes de vente utilisant des arguments fallacieux ou discréditant d'autres publications. Conscient que le lecteur a droit à une information libre et pluraliste, chaque éditeur œuvrera pour qu'aucune atteinte ne soit portée à la liberté de la presse.

MODALITÉS D'APPLICATION DES RÈGLES PROFESSIONNELLES DE LA FNPS

Les instances dirigeantes des sept Syndicats membres de la Fédération Nationale de la Presse d'information Spécialisée ont adopté les règles professionnelles de la FNPS Ces règles professionnelles s'imposent, en conséquence, désormais à tout éditeur de presse membre ou qui deviendra membre d'un syndicat adhérent de la FNPS Leur non-respect engagera la responsabilité de l'éditeur.

Tout éditeur de presse spécialisée qui s'estimerait lésé par le non-respect, par un de ses confrères, de l'une des règles professionnelles pourra saisir de son cas le comité des litiges de la FNPS selon la procédure applicable devant cette instance.

En aucun cas, un éditeur qui aura transgressé l'une de ces règles ne pourra bénéficier de l'assistance du syndicat dont il est membre dans la défense de sa cause auprès de l'administration ou de tout tiers s'estimant lésé par cette transgression. En cas de manquement grave ou répété dûment constaté, le bureau de la FNPS pourra saisir le syndicat auquel est affilié l'éditeur défaillant afin que soient prises à son encontre les sanctions convenables, celles-ci pouvant se traduire par l'exclusion de l'éditeur concerné.

Tout éditeur membre d'un syndicat adhérent de la FNPS s'engage à répondre à toutes les demandes d'information ou enquête émanant du syndicat ou par délégation de la FNPS telles que l'observatoire économique, l'enquête sociale et autres études de quelque nature que ce soit.